

Appel à films VIVANT • ES ! Avril 2025

Règlement général

1. L'inscription à cet appel à film est gratuite.
2. Les candidatures doivent être déposées via le formulaire en ligne : <https://mt6j1ajocv6.typeform.com/to/zcr9Org7>
3. Période d'inscription à l'appel à films : 7 avril au 25 avril 2025, sauf si numerus closus atteint.
4. Un numerus closus de 40 films est appliqué à cet appel à films.
5. Les informations et les vidéos des participant•es au présent appel à films resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du processus de sélection.
6. Une présélection sera réalisée par 6 binômes, composés de sociétaires, programmeur•rices et salarié•es de Tënk.
7. Le comité de sélection final sera composé de membres du pôle éditorial et programmation, d'un•e sociétaire abonné•e, d'un•e sociétaire auteur•rice/professionnel•le et d'un•e salarié•e de Tënk.
8. Les 2 à 3 films retenus seront diffusés en SVOD de 4 mois sur tenk.fr en 2025.
9. Un contrat de session de droits sera établi entre Tënk et les Ayant-droit selon les conditions habituelles d'achat de droits de Tënk (non-exclusivité et rémunération au forfait).
9. Le jury se réunira en présentiel lors de l'Assemblée Générale de Tënk le 7 juin 2025 pour les discussions finales.
10. Les films sélectionnés seront annoncés après l'Assemblée Générale de Tënk, à partir du 7 juin 2025.
11. L'inscription à l'appel à films implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Les critères d'attribution

- répond au thème «VIVANT•ES» : mettre en mouvement, pousser à agir, pour se sentir vivant•es.
- non diffusé sur d'autres plateformes ni en télévision nationale ou festival partenaire de Tënk (Visions du Réel, Cinéma du Réel, Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand, États généraux du film documentaire)
- faire moins de 40 minutes
- avoir une version française disponible
- être un film proposant un regard, une forme, une proposition singulière

Un projet maximum par structure et par auteur.

Les personnes soumettant un film doivent avoir les droits du film dans les 4 pays de diffusion : France, Belgique, Suisse, Luxembourg

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire dédié, à retrouver dans l'article de blog de l'appel à films.

→ Ouverture des inscriptions : 7 avril 2025

→ Clôture des inscriptions : 25 avril (inclus) ou dès 40 dossiers films.

→ Résultats : à partir du 7 juin 2025

→ Page de l'appel : <https://leblogdetenk.fr/appel-a-films-vivant-es/>

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le film est retenu, vous recevrez un appel.
- Tous les résultats seront publiés sur le blog de Tënk (leblogdetenk.fr).



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : contact@tenk.fr
ou 04.75.94.5710